

LES THÈMES DES QUESTIONS présentées ici sont extraits des assistances assurées par les experts de l'INRS. Les réponses apportées sont données à titre indicatif et ont pour objectif de fournir des éléments d'information. Elles ne pourraient, en aucun cas, être considérées comme des textes de référence.

Choisir des aides à la manutention

Je suis directrice d'Ehpad et je souhaite acheter des outils d'aides à la manutention. Comment choisir les plus adaptés ?

RÉPONSE LA MISE À DISPOSITION d'outils d'aides à la manutention de personnes – lève-personnes sur roues ou sur rails, draps de glisse... – contribue à assurer la santé et la sécurité des soignants. Ces équipements de travail doivent être adaptés à la fois aux résidents, aux soignants mais aussi à l'environnement dans lequel ils seront utilisés et à l'organisation du travail associée. Ainsi, une analyse préalable de l'activité des futurs utilisateurs est un prérequis indispensable à mener avant tout projet d'acquisition d'un tel équipement¹. Elle peut ensuite servir de base de discussion avec le fournisseur ou le fabricant, dans l'objectif d'aboutir au meilleur compromis technique, économique et humain. Le cahier des charges est le support adapté pour spécifier les besoins et formaliser les exigences de l'équipement en termes de santé et sécurité. Il convient d'associer à la rédaction de ce document les utilisateurs professionnels, leurs représentants (membres de CSE), la direction, le médecin coordi-

nateur, les encadrants, les personnes en charge des achats des matériels, les ergothérapeutes, les ergonomes. Et ce, afin d'exprimer leurs besoins, leurs attentes, leurs contraintes matérielles et temporelles. Idéalement, ces acteurs seront associés à des tests de matériels en situation réelle avant acquisition. Le fait d'être associé dès l'élaboration du cahier des charges leur permettra également de s'approprier plus facilement les équipements retenus. ■

1. Méthode d'analyse de la charge de travail – Secteur sanitaire et social. ED 6291, INRS.

En savoir plus



■ AIDE ET SOIN à la personne. Guide de choix. Acquisition de chariots ou d'aides à la manutention de personnes. ED 6414
 À télécharger sur www.inrs.fr

Identifiant unique de formulation

Qu'est-ce que le code UFI qui figure sur l'étiquette de produits chimiques utilisés dans mon entreprise ?

RÉPONSE L'IDENTIFIANT unique de formulation (UFI, pour *Unique formula identifier* en anglais) est un code unique attribué à une formulation d'un produit dangereux. Sont concernés, par exemple, des produits de nettoyage, des phytosanitaires, des biocides... L'UFI figurant sur l'étiquette permet, au centre antipoison, en cas d'exposition accidentelle, d'identifier avec précision la formule du produit impliqué

En savoir plus



■ <https://echa.europa.eu/fr/guidance-documents/guidance-on-clp>

et de mettre en place le traitement médical approprié. Depuis le 1^{er} janvier 2021, ce code à 16 caractères, précédé du sigle UFI, est requis sur l'étiquette des nouveaux produits dangereux mis sur le marché dans l'Union européenne et destinés aux consommateurs ou aux professionnels. À partir du 1^{er} janvier 2024, l'UFI devra obligatoirement figurer sur celle de tous les mélanges destinés à un usage industriel mis sur le marché européen et classés au regard des dangers pour la santé et des dangers physiques. Il peut figurer sur l'emballage du produit à condition qu'il soit proche des autres éléments de l'étiquetage. Dans le cas où le mélange n'est pas emballé (en vrac), l'UFI doit être inclus à la rubrique 1.1. de la fiche de données de sécurité. ■